

Contributions du programme conjoint à la mise en œuvre des Conventions de l'UNESCO sur la culture



[Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel](#)

Actions du programme conjoint:

La **conservation du patrimoine naturel** a été favorisée par :

- L'inscription du delta du Saloum sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (juin 2011);
- L'inscription du pays Bassari sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (juin 2012).

Produits du programme conjoint:

Le **patrimoine naturel a été sauvegardé** par le biais de différents produits du PC :

- Stratégie de gestion de la Réserve de Biosphère du delta du Saloum ;
- Etudes environnementales sur le delta du Saloum et le pays Bassari ;
- Etudes environnementales et socioculturelles sur le delta du Saloum et le pays Bassari ;
- Documentaire sur le delta du Saloum.



[Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](#)

Actions du programme conjoint:

La **sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** a été favorisée par :

- La soumission de 2 propositions d'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (le Xooy, cérémonie divinatoire en pays Serer, et le Yeela du Fouta);
- La numérisation d'archives (sonores et visuelles) et le projet de documentation de plus de 2 000 images iconographiques du pays Bassari.

Produits du programme conjoint:

Le patrimoine culturel immatériel (PCI) a été sauvegardé au niveau national grâce à l'établissement d'un inventaire du PCI et à la traduction des textes fondamentaux de l'UNESCO concernant la sauvegarde du PCI.



[Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

Actions du programme conjoint:

- Des efforts en faveur d'un **accès équitable à la vie culturelle** ont été déployés en veillant à ce que les radios communautaires jouent un rôle majeur dans le renforcement des connaissances sur la diversité culturelle :
 - Création de 4 centres multimédia communautaires (CMC) (tous dotés d'une radio communautaire et d'un centre artisanal);
 - Organisation d'ateliers de renforcement des capacités et élaboration de programmes d'étude de formation professionnelle pour le personnel des CMC.
- Appui à la **créativité et à la production d'expressions culturelles** par le biais du soutien apporté au secteur des arts de la scène :
 - Formation de 120 acteurs du secteur culturel en matière de droit d'auteur ;
 - Formation de 91 acteurs du secteur culturel sur la négociation de contrats, la gestion de spectacles et les techniques d'expressions sur scène ;
 - Professionnalisation et structuration de 196 artistes du pays Bassari et du delta du Saloum : création d'un Grand Ballet Bassari ; renforcement des capacités de plusieurs troupes artistiques du delta du Saloum.
- **Les sociétés créatives et inclusives sur le plan social** ont été encouragées en luttant contre la violence basée sur le genre (VBG) : 33 communautés sensibilisées à la violence basée sur le genre par le biais d'émissions radiophoniques, de sketches, de chansons, de sermons et de films, et la création de comités d'alerte et de veille contre les violences, avec l'active participation des autorités administratives, politiques et religieuses.

Produits du programme conjoint:

Appui à la **créativité et à la production d'expressions culturelles** :

- Renforcement des cadres juridiques et réglementaires pour soutenir l'essor des industries créatives: inventaire des dispositions relatives au droit d'auteur au Sénégal ; inventaire national du patrimoine matériel et immatériel ;
- Reconnaissance du statut des artistes dans le delta du Saloum par le biais de divers dispositifs (code déontologique, contrats types, barèmes de tarifs, etc.).